



Menu

Nort-sur-Erdre

Des efforts à faire à la maison de retraite, selon la chambre des comptes

Dernière mise à jour : 08/11/2013 à 18:11



La maison de retraite du Bois fleuri vient de faire l'objet d'un rapport de la chambre régionale des comptes. Absentéisme, gestion des achats, capacité d'occupation : plusieurs anomalies sont pointées du doigt. La direction précise que l'établissement a fait face à un surcroît d'activité en raison du projet de restructuration de l'établissement.



La chambre régionale des comptes a remis un rapport concernant la maison de retraite du Bois fleuri. Dans ces conclusions, elle estime que « **la situation financière de l'établissement, bien que saine, reste tendue, et devra supporter le financement**

des opérations de restructuration au moyen du relèvement du tarif d'hébergement ».

Des surcoûts non négligeables

Elle pointe également que « **les achats ne font pas l'objet de mise en concurrence, et ne sont pas encadrés par des règles connues par les agents.** » Côté ressources humaines, la chambre des comptes relève plusieurs points faibles : « **Le règlement intérieur est obsolète. La gestion des emplois contractuels n'obéit pas aux prescriptions légales.** » En outre, « **l'absentéisme élevé et l'absence de planification des congés représentent des coûts non négligeables de gestion et d'organisation. Cela mériterait une réflexion plus approfondie.** »

La chambre régionale estime enfin que la pratique de l'accueil des résidents en surcapacité « **doit cesser** », ajoutant : « **la participation de tous les acteurs de la vie au sein de la maison de retraite doit être revitalisés au sein du conseil de vie sociale, au moment où les lourds travaux de rénovation s'achèvent.** »

« Surcroît d'activité »

Francine Guemas-Aubret, directrice de l'établissement a apporté une réponse à ces conclusions. Elle indique que le rapport de la chambre des comptes porte sur les années d'élaboration du projet de modernisation restructuration de

l'établissement. « **L'établissement a alors dû faire face à un surcroît anormal d'activité, qui n'a fait l'objet d'aucune compensation en terme d'effectif, ceux-ci étant fixés par le conseil général.** »

Concernant l'absentéisme, la direction répond que sa gestion pourrait « s'opérer par un recours accru aux temps partiels annualisés, ce que pratiquent les établissements privés. Cette gestion comporte de nombreux avantages mais elle est interdite par le statut. »

Concernant les capacités d'hébergement Francine Guemas-Aubret indique « **les capacités sont scrupuleusement respectées.** » Elle souligne également : « **Le niveau de dépendance est très élevé à Nort-sur-Erdre. La qualité de notre offre hôtelière pourra désormais jouer dans le sens d'une diminution de la dépendance des personnes accueillies.** »

Enfin, elle s'engage à doter son établissement de structures comptables, financières et d'organisation des soins conformes et adaptés, avant de conclure : « **La valeur d'un établissement se mesure non seulement dans ses dimensions matérielles, mais aussi dans ses valeurs humaines : il faut ici saluer l'engagement des personnels qui ont eu à cœur de mener à bien cette ambitieuse opération de modernisation restructuration sans pour autant oublier le quotidien.** »

T.L.

Nort-sur-Erdre, France

[Tifer](#) Nous contacter

Tags : audit - bois fleuri - chambre des comptes - finances - maison de retraite - organisation